



Organisation mondiale
des douanes

RETOUR SUR LE THEME 2020 DE L'OMD

LA DURABILITE AU CŒUR DE L'ACTION DOUANIERE POUR LES PERSONNES, LA PROSPERITE ET LA PLA- NETE

Janvier 2021



Retour sur le thème 2020 de l'OMD

La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète

Janvier 2021

Cette publication a été élaborée par Valentina Ferraro, en s'appuyant sur les contributions de collègues de l'OMD

Sommaire

Avant-propos..... 4

Introduction..... 5

Servir les personnes en construisant des sociétés qui veillent à leur sûreté et à leur sécurité..... 8

Garantir la prospérité en réduisant les barrières au commerce pour des sociétés justes fondées sur l'inclusion..... 13

Protéger la planète et en garantir la durabilité pour les générations futures..... 16

Conclusions..... 19

Annexe..... 21

Avant-propos

Tous les ans, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) célèbre la Journée internationale de la Douane. L'année dernière, cette manifestation s'est consacrée au thème choisi pour 2020 : « La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète ».

Dans l'optique d'inscrire les actions de l'OMD dans le cadre de ce thème, le Secrétariat de l'OMD a mené en 2020 différentes initiatives, qui sont autant d'occasions de mettre en exergue le rôle que peut jouer la douane dans une transition efficace et équitable vers une chaîne logistique plus inclusive, plus durable et plus écologique. Cette transition est possible via des mesures équilibrées liées au recouvrement des recettes, à la protection de la société et à la facilitation du commerce licite. Si la contribution des compétences clés des douanes à la croissance et au développement économiques durables est déjà vitale, le rôle de la douane a été redéfini ces dernières années pour affirmer encore davantage la contribution des douanes au développement durable.

La coordination avec d'autres autorités publiques et le secteur privé est essentielle pour aider les douanes à favoriser la réalisation de l'Agenda des Nations Unies (ONU) pour le développement durable. En effet, la coordination et le partage de données renforcés aux frontières avec d'autres parties prenantes, publiques comme privées, est l'un des facteurs de réussite clés, non seulement pour des politiques cohérentes et durables, mais aussi tant pour une réponse efficace à la pandémie de COVID-19 que pour une relance soutenue dans le monde d'après.

Les actions actuellement mises en œuvre par l'OMD pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ont pris encore plus de relief en plein cœur de la pandémie, alors que les conséquences environnementales des modèles économiques et sociaux d'avant la pandémie étaient au centre de l'attention et que le nécessaire renforcement de la résilience et de la durabilité des chaînes logistiques par l'harmonisation des réponses politiques à un défi d'envergure mondiale s'est imposé comme une évidence.

La présente publication vise à revenir sur le thème 2020 de l'OMD. L'objectif est de faire connaître tant les initiatives et programmes de l'OMD menés dans ce cadre que les principaux outils de l'OMD que les Membres peuvent utiliser pour renforcer leur capacité à atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux à long terme aux niveaux national, régional et international.

L'OMD renouvelle son engagement permanent pour la durabilité, avec le thème choisi pour 2021 : « Relance, Renouveau, Résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable ». En effet, la collaboration pour une relance efficace, l'innovation et le progrès technique pour le renouveau et la résilience des organisations sont des aspects cruciaux qui permettront de catalyser les efforts déployés cette année pour asseoir la garantie que peut apporter la douane pour des chaînes logistiques résilientes et durables.

Avec le déclin de la confiance en l'efficacité des gouvernements à relever des défis internationaux urgents, la mise en lumière de l'impact des actions de la douane sur la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable peut contribuer à redonner espoir en la capacité de changement véritable que les gouvernements peuvent permettre pour un avenir plus clément.



Dr. Kunio Mikuriya
Secrétaire général de l'OMD

Introduction

Objectifs de développement durable



Source: Nations Unies

Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) constituent un plan d'action mondial pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains puissent vivre dans la paix et la prospérité d'ici 2030. L'appel à l'action lancé par l'ONU vise à relever les défis mondiaux relatifs à la pauvreté, à l'inégalité, à la dégradation de l'environnement, et à la paix et à la justice, en assurant une convergence des interventions intersectorielles autour de 17 objectifs pluridimensionnels et interdépendants¹, qui exigent une intégration politique et des actions coordonnées au niveau international et national.

Le rôle des administrations des douanes en vue d'appuyer la réalisation des ODD a été débattu lors de nombreuses réunions à haut niveau de l'OMD, dont le Conseil, la Commission de politique générale², le Comité de la lutte contre la fraude et le Comité technique permanent (CTP)³. En accomplissant leur mandat et en mettant en œuvre, collectivement et simultanément, les outils et les instruments de l'OMD couverts par les dossiers stratégiques (le Dossier Recettes, le Dossier sur la compétitivité économique, le Dossier sur le contrôle et la lutte contre la fraude, et le Dossier sur le développement organisationnel), les administrations des douanes peuvent contribuer di-

¹ Les objectifs et cibles proposés peuvent être considérés comme un maillage, où les objectifs sont liés à travers des cibles se référant à des objectifs multiples : https://www.un.org/esa/desa/papers/2015/wp141_2015.pdf

² Doc SP0626F de la Commission de politique générale, intitulé « La Douane et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ».

³ Documents de travail du CTP cotés PC0546F, intitulé « Objectifs de développement durable :

Durabilité environnementale pour les chaînes logistiques mondiales : défis et conséquences concernant la facilitation des échanges et les contrôles douaniers », et PC0568F intitulé « Quel rôle peuvent jouer la facilitation des échanges et les services douaniers dans la réalisation des ODD, principalement par la gestion des mouvements transfrontaliers de déchets plastiques et électroniques ? »

rectement à la réalisation de 13 des 17 ODD (reproduits à l'Annexe) et indirectement aux ODD restants (ODD 2, 4, 6 et 7)⁴.

Si les ODD constituent la toile de fond des activités de l'OMD dans le domaine de la durabilité, il convient toutefois de revoir les outils et instruments de l'OMD à la lumière des ODD, et de relever les possibilités de contribuer à la réalisation des Objectifs pour déterminer s'il n'est pas nécessaire d'affiner encore les outils et instruments de l'OMD afin de se rapprocher de l'ensemble des cibles arrêtées au niveau mondial.

Pour inscrire le futur Mécanisme de mesure de la performance dans une dynamique d'impact mondial de la douane pour la durabilité, le Groupe de travail sur la mesure de la performance, chargé de concevoir ce mécanisme, a fait correspondre les dimensions de la performance cartographiées aux ODD. Ainsi, la manière dont les performances de la douane peuvent contribuer à un avenir durable sera mise en évidence.

L'inclusion de la perspective des ODD dans tous les outils et instruments de l'OMD centrés sur les aspects de la facilitation et des procédures douanières peut également exiger de revoir les stratégies existantes afin de les rendre plus « sensibles » aux ODD et de garantir qu'elles viennent, elles aussi, étayer pleinement la réalisation des ODD pertinents.

L'adoption du paradigme de la durabilité en douane suppose de déterminer clairement les exigences de politique générale situées à l'intersection des domaines économique, environnemental et social. L'inclusion de la perspective des ODD devrait à son tour permettre de tenir compte, dans les stratégies douanières, des besoins associés aux politiques de conservation des ressources, de l'engagement de faire en sorte que « personne ne soit laissé pour compte », et des nouvelles exigences posées par les modèles industriels responsables, qui intègrent des résultats au niveau social et environnemental dans l'équation des bénéfices.

L'édition 2020 du rapport sur la « Situation et perspectives de l'économie mondiale » (WESP de son acronyme anglais) des Nations Unies établit que la faible croissance économique mondiale rend la réalisation du Programme à l'horizon 2030 et des ODD plus difficile et invite instamment les décideurs à agir au-delà de la promotion de la croissance du PIB pour favoriser l'investissement dans des projets favorisant la durabilité environnementale et les infrastructures dites résilientes, afin d'accroître la capacité de l'économie à rebondir et la cohésion mais aussi de s'attaquer aux vulnérabilités structurelles. Un tel effort devient d'autant plus indispensable que le monde risque de perdre de son élan, dans un contexte caractérisé par les menaces à grande échelle associées à la récession.

Dans la lignée de l'appel à un partenariat mondial et à des actions de collaboration pour appuyer le Programme durable de l'ONU durant 2020, l'OMD a adopté « La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète » comme thème de travail de l'année. Sous cette bannière, la communauté douanière est invitée à débattre de la contribution de la douane à un avenir durable, plaçant les besoins socioéconomiques, sanitaires et environnementaux au cœur de l'action des gouvernements et du secteur privé.

Dans ce contexte, la contribution douanière à la durabilité s'articule autour des ODD et des cibles associés aux « **Personnes** » à la « **Prospérité** » et à la « **Planète** » (figure 1).

Grâce à une gamme d'outils de l'OMD pour le recouvrement des recettes, la facilitation des échanges et le contrôle aux frontières, la douane peut soutenir activement la réalisation de tous les ODD des Nations Unies, et ainsi s'employer à mieux servir les personnes, garantir la prospérité et protéger la planète.

Cependant, la réalisation des objectifs de prospérité est intimement liée à la paix, à des institutions aussi

⁴ <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/about-us/wco-in-brief/odd4.pdf?db=web>

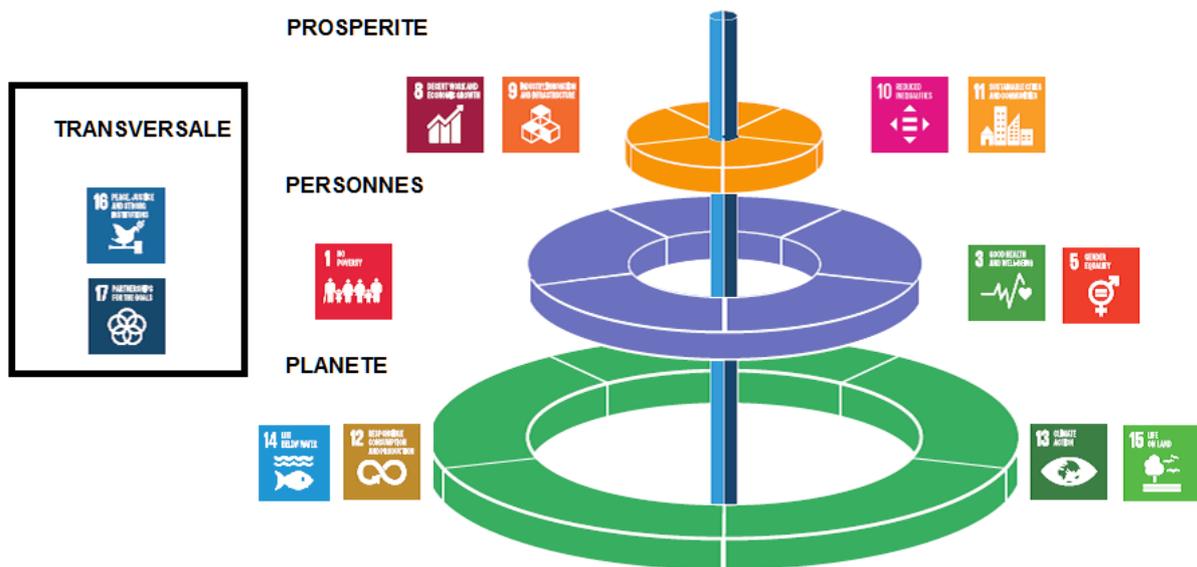
robustes que dignes de confiance et à des partenariats solides. Par conséquent, les ODD transversaux apportent un appui crucial pour la quête de prospérité et constituent tout naturellement un autre axe de travail pour l'OMD.

À titre d'exemple, l'intégrité est une condition préalable du bon fonctionnement d'une administration des douanes. En effet, un manque d'intégrité fausse les possibilités de commerce et d'investissement, outre mettre à mal la confiance que le public accorde au travail d'un gouvernement, ce qui finit par dégrader le bien-être de tous. La **Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD** est liée à l'intégrité et vise à aider les pays à respecter leurs obligations au titre des conventions anti-corruption et à atteindre l'ODD 16 Nations Unies, qui inclut des engagements à combattre la corruption, renforcer la transparence, interrompre les flux financiers illicites et améliorer l'accès

aux informations. Les modifications des processus opérationnels et administratifs des douanes, guidées par les 10 facteurs clés de la Déclaration d'Arusha révisée, visent à juguler les actes de corruption et à promouvoir la bonne gouvernance, ce qui a pour effet d'améliorer l'environnement commercial pour les échanges transfrontières.

En outre, des technologies émergentes accélèrent le recours à l'analyse des données pour améliorer la manière dont la douane peut gérer les nouvelles menaces, prévoir et pallier la non-conformité et augmenter productivité et performances. À cet égard, l'analyse de données apporte des bases solides pour les principaux objectifs douaniers liés au recouvrement des recettes, à la sécurité aux frontières, à la facilitation des échanges et à la déontologie, favorisant ainsi la réalisation des ODD de l'ONU correspondants.

Figure 1: les ODD associés aux « Personnes » à la « Prospérité » et à la « Planète »



Source: adapté de CIFAL Unitar 2018, <https://cifal-flanders.org/cifal-activities/materials/sdg-training-materials/>

Servir les personnes en construisant des sociétés qui veillent à leur sûreté et à leur sécurité

Les ODD relatifs aux « Personnes » (ODD 1, 3, 5, 16 et 17) visent à éliminer la pauvreté et la faim et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain.⁵

La douane peut effectivement contribuer à mettre fin à la pauvreté et à la faim en facilitant les flux commerciaux à travers les frontières, en créant de l'emploi et en recouvrant des recettes au bénéfice des nations.

Il est généralement admis que la **Convention de Kyoto révisée (CKR) de l'OMD** représente un instrument phare de l'Organisation servant plusieurs objectifs. Elle offre un ensemble complet de procédures douanières et de mesures de contrôle modernes pour faciliter le commerce légitime tout en permettant aux douanes de mener leurs contrôles et de veiller notamment à la protection des recettes douanières et de la société. Des législations douanières suivent une série de dispositions de la CKR, telles que celles sur la normalisation et la simplification des régimes douaniers, sur la gestion des risques et les contrôles par audit, et ont concrètement permis une amélioration du recouvrement des recettes et de la croissance économique au niveau national. L'adhésion à cet instrument contribue donc directement à appuyer les efforts des pays pour lutter contre la faim et la pauvreté et pour assurer le bien-être durable de leur population.

Le **Cadre de normes SAFE de l'OMD** est un autre instrument de référence offrant un appui aux administrations Membres qui s'efforcent de sécuriser la chaîne logistique mondiale, de combattre la criminalité et d'assurer le respect des normes de sûreté tout

en facilitant le commerce légitime. Les trois piliers du Cadre SAFE, articulés autour de partenariats douane-douane, douane-entreprises et douane-autres organismes gouvernementaux et inter-gouvernementaux dans les domaines du contrôle et de la sécurité, pourraient concrètement contribuer au mouvement fluide des biens et des moyens de transport à l'échelle mondiale, grâce à l'utilisation de la technologie et notamment des équipements d'inspection non intrusive (INI).

La douane joue un rôle décisif dans la mise en œuvre de multiples réglementations de sécurité visant la protection des personnes et l'intégrité de la chaîne logistique, et contribue ainsi à la réalisation des ODD de l'ONU. Dans ce contexte, il est crucial d'intégrer des mécanismes de lutte contre la fraude efficaces dans la stratégie et l'approche globales de la douane.

Pour lutter contre la fraude, la douane doit prendre des mesures pour sanctionner les organismes qui ne respectent pas ou enfreignent les textes juridiques nationaux et internationaux régissant les chaînes logistiques internationales. La douane est le principal organisme de lutte contre la fraude aux frontières et ses différentes actions continuent à renforcer l'intégrité de la chaîne logistique. L'une des tactiques de la douane consiste à prendre des mesures pénales contre les contrevenants et, à cette fin, le **Programme de Pratiques opérationnelles douanières en matière de lutte contre la fraude et de saisies de l'OMD (COPES)** continue de soutenir les organisations membres en publiant des bonnes pratiques et des normes dans les domaines de la collecte de preuves, des saisies de biens acquis illégalement, des enquêtes et des poursuites pénales. Toutes ces fonctions clés de la douane débouchent à terme sur la réalisation des ODD liés aux personnes, étant donné que le commerce illicite menace non seulement la mise en œuvre des ODD mais aussi, par voie de conséquence, le développement durable pour tous. Ainsi, l'efficacité de la lutte contre la fraude demeure une pierre angulaire de la stratégie de la douane d'aujourd'hui.

Le **Programme sur l'Application des contrôles aux échanges de nature stratégique (ACES)** fournit des

⁵ <https://unfoundation.org/blog/post/the-sustainable-development-goals-in-2019-people-planet-prosperity-in-focus/>

informations clés aux agents des douanes et, à plus grande échelle, aux administrations, car il leur permet de traduire des connaissances et mesures relatives à la non-prolifération dans leurs pratiques quotidiennes. La mise en œuvre de ce Programme au niveau national permet aux services douaniers de lutte contre la fraude de continuer à soutenir les efforts déployés dans ce domaine pour enrayer la diffusion des armes de destruction massive et, ainsi, contribuent à l'ODD visant à protéger la société des attaques terroristes.

Les administrations des douanes promeuvent l'utilisation des données préalables sur les voyageurs, **renseignements préalables concernant les voyageurs (RCPV)** ou **Dossiers passagers (PNR)**, afin de lutter contre le terrorisme international et la criminalité organisée grave, tout en facilitant les déplacements. Pendant l'actuelle pandémie de COVID-19, les données préalables sur les voyageurs sont utilisées à des fins de suivi des contacts et dans le cadre de procédures dématérialisées pour les déplacements internationaux.

Le **Recueil de l'OMD sur la gestion des risques en matière douanière** est composé de plusieurs documents sur les aspects organisationnel et opérationnel de la gestion des risques, dans l'objectif d'équilibrer facilitation des échanges optimisée et ciblage basé sur les risques et conformité accrus. Le **Système de ciblage du fret de l'OMD (SCF)** facilite la mise en œuvre pratique de cette approche pour la douane.

Des délinquants ont tenté de se tirer profit de la pandémie de COVID-19 pour exploiter les vulnérabilités potentielles des contrôles douaniers. Les produits présentant un risque pour l'environnement sont réglementés par différents **accords multilatéraux sur l'environnement** (dont la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; le Protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone ; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES ; la Convention de Minamata sur le mercure ; le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, etc.) mais sont fréquemment et illégalement déplacés entre juridictions, en violation des lois et des règles et procédures douanières en vigueur. Dans ce contexte, l'application du **Dossier Contrôle**

et Lutte contre la fraude contribue à garantir la facilitation du commerce licite tout en garantissant un environnement aussi sûr que sain pour tous.

Les fraudes sur recettes commises par le biais de la contrebande de marchandises soumises à accises (tabac, alcool, carburant et autres produits pétroliers raffinés, etc.), d'autres marchandises de valeur (pierres et métaux précieux) ou d'activités commerciales frauduleuses (sous-évaluation, surévaluation, classification frauduleuse, déclaration frauduleuse de l'origine, fraude douanière tirant parti du drawback, etc.) sont un domaine de préoccupation permanente non seulement pour les pays en développement mais leurs conséquences désastreuses touchent également les pays développés. En effet, les préjudices provoqués par ce type de fraude se traduisent en toute logique par des pertes de recettes, mais ont également pour effet de compromettre la compétitivité économique des opérateurs respectueux de la législation. Pour répondre aux membres de l'OMD demandant un renforcement de leurs capacités pour lutter contre les problèmes découlant de la fraude sur les recettes, l'OMD a mis au point plusieurs outils, dont les **Documents techniques sur la fraude commerciale, les Directives sur le contrôle a posteriori, les Directives visant à renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les autorités douanières et les autorités fiscales au niveau national** et le **Manuel sur la coopération Douane - Police**. L'OMD a également constitué un groupe fermé d'experts, **TobaccoNET**, une plateforme de lutte contre le commerce illicite de produits du tabac, d'information et de partage de renseignements, et une opération régionale à court terme non dédiée à un produit spécifique a été initiée afin de combattre la contrebande transfrontalière : l'**Opération LYNX**, dont le principal objectif est d'augmenter le volume de renseignements et d'informations partagés spontanément.

Le déferlement du trafic de stupéfiants via le commerce international sape les efforts que la communauté des douanes déploie dans le domaine de la facilitation des échanges. La lutte contre le trafic de stupéfiants est au cœur des activités de l'OMD et notamment de ses activités de renforcement des capacités, projets et programmes de partage d'informations. En partenariat avec d'autres organisations internationales, le **Programme de l'OMD sur les drogues et précurseurs** fournit une assistance pratique aux membres de l'organisation par l'intermédiaire du **Programme de contrôle des conteneurs** (fret maritime et aérien), du **Projet AIRCOP** (qui cible

les passagers de lignes aériennes à haut risque) et du **Projet Colibri** (suivi et contrôle de l'aviation générale). En collaboration avec ses partenaires, l'OMD intensifie les contrôles sur les drogues de synthèse et les précurseurs acheminés dans le fret express, et continue de mettre au point de techniques avancées afin de déployer des chiens de détection.

La coopération entre administrations des douanes et avec les forces de l'ordre compétentes pour identifier les marchandises illicites et les faire diminuer est cruciale pour une approche globale de gestion des risques qui optimise les contrôles axés sur le risque en réduisant leur nombre et en améliorant le ciblage, permettant ainsi d'accélérer le dédouanement pour les opérateurs légitimes. Des initiatives telles le **Projet AIRCOP** promeuvent la coopération entre agences de contrôle aux frontières et visent à intégrer les informations et renseignements de ces agences dans le processus de gestion des risques. Ce concept permet d'améliorer la coopération entre les agences et l'évaluation des risques et, en conséquence, produit de meilleurs résultats en entravant le moins possible la circulation des voyageurs et marchandises.

Les activités du **Programme sur la sécurité** visent activement à réduire la violence et à améliorer les conditions de sécurité dans les pays en limitant le commerce illicite d'**armes légères et de petit calibre (ALPC) et de précurseurs d'engins explosifs improvisés (EEI)**, qui sont autant de vecteurs de la violence aux quatre coins du monde.

Comme le soulignent les ODD, le taux d'homicides volontaires pour 100 000 habitants augmente ces dernières années. Un grand nombre de ces homicides sont commis avec des armes obtenues illégalement. Par ailleurs, les ALPC sont utilisés à la fois par les groupes extrémistes et les groupes criminels organisés et représentent ainsi une menace pour la sécurité, la stabilité et les richesses de régions et pays entiers. Il a été observé que les femmes et les enfants sont bien trop souvent victimes de l'utilisation illicite des ALPC. Ainsi, le Programme de l'OMD sur les ALPC s'attache à sensibiliser les administrations des douanes et à les former à la détection des ALPC illicites aux frontières.

Le **Programme sur la sécurité** de l'OMD soutient également la diminution des conflits armés, notamment par le biais des activités du Programme Global Shield (PGS). Ces activités visent à endiguer la me-

nace des EEI en contrôlant le mouvement des 13 précurseurs chimiques d'EEI les plus courants et d'autres matériaux utilisés pour fabriquer ces types d'explosifs. Le PGS permet à la douane d'établir des mécanismes de lutte contre la fraude efficaces pour protéger les populations et préserver les chaînes logistiques internationales.

Le **Programme de contrôle des conteneurs (PCC) OMD-ONU DC** est un exemple de ce que la douane et d'autres forces de l'ordre peuvent réaliser en ciblant le commerce illicite au niveau opérationnel et en unissant leurs forces pour relever les défis liés aux différents types de criminalité transfrontalière dans le secteur des marchandises. Ce Programme, conçu pour établir des services douaniers de renseignement et de lutte contre la fraude durables dans les principaux ports et aéroports, intègre de nombreuses recommandations du Cadre de norme SAFE et des bonnes pratiques internationales de gestion des risques et de profilage, tout en maintenant un niveau adapté de facilitation des échanges. Mis en œuvre dans plus de 60 pays du monde entier, le Programme démontre son potentiel de réalisation des ODD liés aux personnes et à la planète.

Pour protéger les personnes des médicaments et d'autres dispositifs et équipements médicaux contrefaits/illicites associés à la pandémie de COVID-19, l'OMD a lancé l'**Opération STOP**. Quelques 99 membres de l'OMD, ainsi que les Bureaux Régionaux de Liaison chargés du Renseignement (BRLR) de l'Organisation ont participé à cette Opération, avec l'appui de l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONU DC), INTERPOL, Europol et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). L'Opération visait à enrayer l'augmentation considérable du trafic de médicaments et d'équipements médicaux associés à la pandémie de COVID-19.

L'analyse complète des données est incontestablement un vecteur clé de l'efficacité des activités douanières de lutte contre la fraude. Les informations collectées pour le **Rapport de l'OMD sur les trafics illicites (RTI)** dressent un précieux aperçu des manifestations du commerce illicite, qui permet aux administrations des douanes de comprendre les tendances et modèles correspondants pour ainsi prendre des décisions éclairées afin de sécuriser les échanges transfrontaliers. Le RTI est une publication annuelle qui consiste en une étude complète des flux du commerce illicite et repose sur une analyse approfondie de données relatives aux saisies et d'études de cas soumises sur la base du volontariat

par les administrations des douanes Membres de l'OMD du monde entier.

Il est primordial d'identifier les produits sensibles aux frontières, tant pour lutter contre la fraude que pour réaliser les ODD. L'outil clé d'identification et de classification des marchandises à l'échelle mondiale est le **Système harmonisé (SH)**. Depuis plusieurs années, le SH est examiné à la lumière des ODD. Le SH est révisé par cycle de cinq ans. L'année dernière, l'accent était placé non seulement sur la rédaction des documents de la prochaine version du SH, c'est-à-dire l'édition 2022, qui comprend des améliorations propices aux ODD, mais aussi sur l'examen des modifications du cycle de révision du SH 2027. Plusieurs modifications incluses dans le SH 2022 sont liées aux ODD axés sur les « Personnes ». Certaines mesures phares concernent la fourniture de kits de diagnostic pour le virus Zika et d'autres maladies véhiculées par les moustiques du genre *Aedes*, de kits pour études cliniques masquées, ou encore de produits de culture cellulaire et de thérapie cellulaire. Ces modifications contribuent à simplifier le commerce d'importants produits de santé et de recherche médicale et aident les gouvernements à contrôler et à faciliter les échanges correspondants. Le SH 2022 introduit également de nouvelles dispositions que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a identifiées comme importantes afin de contrôler la sécurité alimentaire mondiale et régionale, et précise également des classifications pour les produits explosifs, différents biens à double usage et une gamme d'autres produits ayant un impact sur la santé et la sécurité des personnes.

La **Convention de l'OMD sur le Système harmonisé (SH)** rassemble des normes universelles qui comptent à la fois parmi les plus anciennes et les plus éminentes et visent à stimuler le commerce international et à démanteler les barrières commerciales. Sa portée est véritablement internationale, car plus de 200 pays et économies se servent du SH comme base pour leurs tarifs douaniers et pour la collecte de statistiques sur le commerce international, et plus de 98 % des marchandises échangées dans le monde sont classées dans le SH. Le SH est largement considéré comme le langage commun du commerce international ; il réduit les barrières entre nations et contribue à la circulation fluide des échanges légitimes. Le rôle du SH pendant la pandémie de COVID-19 et d'autres crises est crucial car il permet de limiter les perturbations des échanges et de faciliter le commerce transfrontalier des marchandises, et des produits essentiels en particulier tels que médicaments,

nourriture et énergie, outre contribuer à la lutte contre les faux médicaments, etc.

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, d'autres outils et instruments de l'OMD, tels que le **Chapitre 5 (Envois de secours)** de l'**Annexe spécifique J de la CKR**, le **Cadre de normes sur le commerce électronique transfrontalier**, la **Résolution du Conseil de coopération douanière relative au Rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles**, se sont révélés plus pertinents encore pour aider les Membres à protéger leur population tout en préservant la continuité de la chaîne logistique. Cette situation démontre combien il est important de consacrer davantage de ressources au renforcement des capacités dans le domaine humanitaire et de s'assurer d'un niveau adéquat de préparation face aux risques et de coordination dans les réponses mises en œuvre. En particulier, la promotion et la mise en œuvre du Cadre de normes sur le commerce électronique jouent un rôle crucial en renforçant les réponses réglementaires appropriées de la douane face au volume et au dynamisme extraordinaires du commerce électronique pendant la crise de la COVID-19.

Lorsque des catastrophes naturelles se produisent, il devient plus difficile de respecter comme il se doit les règles du commerce transfrontalier applicables aux envois d'aide humanitaire, notamment aux marchandises faisant l'objet de réglementations strictes comme les produits alimentaires, les médicaments, le matériel médical, les véhicules automobiles et les télécommunications, en raison de certaines contingences, comme le besoin de livrer les biens rapidement, le manque de connaissance des règles locales dans le chef de certains donateurs et les bouleversements intervenant dans les procédures habituelles. Dans ce cadre, la mise en place de **guichets uniques** nationaux ou régionaux pourrait éventuellement contribuer à garantir la transparence du cadre réglementaire et l'efficacité de la coopération entre tous les intervenants.

Autre exemple se rapportant à la protection des personnes, la **Convention relative à l'admission temporaire** (plus connue sous le nom de Convention d'Istanbul) contient également des mesures pour l'admission temporaire des marchandises et matériels importés dans un but humanitaire.

La croissance des échanges, l'introduction de nouvelles exigences commerciales, le concept en constante évolution de la gestion aux frontières et les nouvelles menaces de sécurité pèsent lourdement sur les administrations des douanes. Les ressources humaines de ces administrations des douanes ont une incidence considérable sur l'efficacité de la prestation de service. La résilience et le bien-être au travail deviennent de plus en plus importants, alors que les directions des douanes prennent conscience que la satisfaction, la sécurité et la santé de leurs collaborateurs sont intimement liées aux performances et au développement durable de leur organisation. Face aux défis majeurs auxquels sont confrontées les administrations des douanes, conjugués à l'impact de la pandémie de COVID-19, le leadership traditionnel est devenu obsolète et les administrations des douanes font de plus en plus appel à une culture de leadership axée sur l'humain.

La crise actuelle transforme les règles de l'emploi et fait évoluer les principes qui encadrent les relations hiérarchiques. Aujourd'hui, les contrats de travail doivent se concentrer sur les conséquences positives pour le bien-être des collaborateurs, tout en permettant le développement des compétences. Les organisations doivent proposer à leurs employés une plus grande flexibilité, pour créer ainsi un intérêt et des objectifs communs, outre renforcer les affinités. Les évolutions rapides de l'environnement de travail sont le reflet de l'accélération marquée de l'apparition des nouvelles formes de travail, dans lesquelles les structures traditionnelles et complexes doivent céder la place aux structures agiles et simplifiées. Le lieu de travail de demain sera humaniste, il fera la part belle à l'humain : l'expérience et le bien-être des employés deviendront au centre d'une norme qui permettra à une organisation de préserver sa réputation et de gagner la confiance et la fidélité des parties prenantes.

Les administrations des douanes encouragent la durabilité par la construction de sociétés saines et sûres. Pour s'acquitter de cette tâche aussi importante que délicate, les agents des douanes doivent être formés en continu, en particulier dans le nouveau domaine des technologies émergentes. Ils doivent également se tenir au fait des tendances de l'environnement commercial international. À cet égard, l'OMD consolide les capacités des administrations des douanes en les aidant à éduquer, à former et à renforcer les connaissances et compétences de leurs collaborateurs, pour mener à bien une réforme et une modernisation durables de la douane. L'OMD

garantit également l'égalité de l'accès à la formation douanière en proposant une gamme complète de cours en ligne et la possibilité de participer à des ateliers de formation mondiaux et régionaux par l'intermédiaire de la **plate-forme d'apprentissage en ligne de l'OMD, CLiK!**. Des supports de formation très précieux de l'OMD et une foule d'informations utiles y sont disponibles dans différentes langues.

Les cours de formation en ligne sur-mesure, adaptés aux besoins des parties prenantes extérieures de la chaîne logistique et d'autres professionnels du commerce international, et la formation professionnelle proposés via l'**Académie OMD** promeuvent la communication active d'informations et de connaissances sur les normes, outils et instruments de l'OMD auprès d'un large public et soutiennent des activités visant à diffuser ces informations et connaissances dans le monde entier.

De plus, il est primordial de sensibiliser, former et informer les opérateurs commerciaux et le grand public pour permettre à la douane de conclure des partenariats avec des entreprises légitimes qui s'efforcent de respecter les réglementations mais manquent des connaissances générales pour ce faire. Le **Programme de Maîtres formateurs (PMF) de l'OMD/JICA** contribue à favoriser la coopération et la compréhension mutuelle entre douanes et entreprises par l'organisation d'événements de formation animés par des agents de la douane locale. Les supports utilisés sont élaborés dans le cadre du Programme et s'intéressent aux problèmes et enjeux de la réalisation des ODD en partenariat avec les entreprises.

La mise en œuvre proactive de mesures d'inclusion et qui tiennent compte de la question du genre en lien avec l'**Outil de l'OMD d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT)** permet aux administrations des douanes d'améliorer leurs services et de garantir qu'ils répondent aux besoins variés du public et des différentes parties prenantes. Le GEOAT fait référence au harcèlement sexuel et à la violence fondée sur le genre et encourage la douane à garantir la sécurité aux frontières en prévoyant des infrastructures suffisantes, en élaborant des mécanismes de signalement ainsi qu'en évaluant la sécurité du personnel, étant donné que les femmes, agents comme parties prenantes, peuvent avoir des besoins différents (construction de sociétés qui veillent à la sûreté et à la sécurité). Pour garantir que les politiques douanières en place sont in-

clusives, c'est-à-dire qu'elles englobent tant les opératrices que les petites et moyennes entreprises (PME) en général et les minorités, dans une optique de représentation diversifiée équilibrée, il est important de nouer le dialogue avec des parties prenantes diverses, de pouvoir communiquer en plusieurs langues et avec les personnes en situation de handicap, ou avec les personnes analphabètes, etc. Le GEOAT accompagne les douanes dans ce sens.

Garantir la prospérité en réduisant les barrières au commerce pour des sociétés justes fondées sur l'inclusion

Les ODD relatifs à la « prospérité » (ODD 8, 9, 10, 11, 16 et 17) visent « à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature ».⁶

Le commerce international apporte une contribution indispensable à la prospérité et la durabilité des sociétés et des économies, en renforçant leur capacité à rebondir face à l'adversité.

Les données recueillies en 2019 dans le cadre de la dernière enquête sur le **Guichet unique** de l'OMD confirment que les environnements de guichet unique sont encore considérés comme des moteurs de la facilitation des échanges. Ces environnements de guichet unique impliquent également que la douane joue un rôle de fer de lance ou de co-leader des initiatives y associées, et par conséquent qu'elle assume une responsabilité particulière pour la **gestion coordonnée des frontières** (GCF) et pour la mise en place et le bon fonctionnement de politiques cohérentes à cet égard.

La **douane numérique** est également reconnue comme un catalyseur qui permet de réduire les asymétries, la complexité des procédures, le pouvoir discrétionnaire et les interactions physiques avec les opérateurs économiques. Ces éléments ont à leur tour un effet positif, dans la mesure où ils réduisent les coûts indirects du commerce et les inefficacités et font barrière aux incitations à la corruption.

Cette approche peut être mise en œuvre par l'intermédiaire de données électroniques à la fois harmonisées et normalisées, qui respectent des normes internationales telles le **Modèle de données de l'OMD**, ainsi que via une gestion des risques préalable à l'arrivée renforcée.⁷ La normalisation des données à travers le processus de la chaîne logistique rend également possibles la visibilité, la traçabilité et la prévisibilité des échanges transfrontaliers, tout en garantissant la qualité et la précision des données.

La mise en œuvre des dispositions de la **CKR**, du **Cadre SAFE**, du **Cadre sur le commerce électronique**, ainsi que de divers autres outils et instruments internationaux tel l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aide les douanes à harmoniser et à moderniser leurs procédures et modes de fonctionnement. En conséquence, les douanes peuvent réduire les délais et les coûts associés au transport transfrontière de marchandises et stimuler les activités commerciales légales, augmentant ainsi les revenus et l'emploi, encourageant l'investissement national et étranger et renforçant la connectivité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) avec les chaînes logistiques mondiales.

Le **Programme Mercator**, lancé en juin 2014, est une initiative phare de l'OMD qui aide les membres de l'organisation du monde entier à accélérer et à harmoniser la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, et celles liées aux dispositions de l'AFE de l'OMC en particulier, grâce à l'application d'outils et instruments de l'OMD. Ce Programme propose une assistance sur-mesure et constitue un moyen important de coordonner les besoins et priorités de toutes les parties prenantes concernées. La seconde

⁶ <https://unfoundation.org/blog/post/the-sustainable-development-goals-in-2019-people-planet-prosperity-in-focus/>

⁷ <https://unnex.unescap.org/content/un-global-survey-digital-and-sustainable-trade-facilitation-2019>

édition du Rapport sur le Programme Mercator a été publiée en novembre 2020. Ce rapport recense quelques difficultés courantes de mise en œuvre et explique comment le Programme peut aider les membres à trouver des solutions sur mesure. Cette nouvelle édition inclut également une série d'études de cas descriptives qui mettent en lumière les liens entre l'AFE et l'application des instruments de l'OMD en conditions réelles, dont de nombreuses administrations des membres cueillent déjà les fruits. La rédaction du Rapport sur le Programme Mercator reconnaît l'importance de la documentation des travaux de l'OMD et de ses Membres en termes d'application de l'AFE. Il reflète également la singularité de l'OMD et de sa position en tant que centre mondial d'excellence en questions douanières. Le rapport présente également l'approche méthodologique, qui contribue à renforcer les relations entre pairs tissées au sein de la communauté douanière internationale, qui caractérisent l'OMD.

L'OMD déploie en permanence des efforts énergiques pour soutenir ses Membres dans la mise en œuvre de **systèmes de décisions anticipées (DA)** dans le respect des normes visées à l'Article 3 de l'AFE, en vue de rendre le commerce international plus sûr et prévisible. Les normes de l'OMD et de l'OMC ont été harmonisées sous la forme de directives techniques, et une assistance technique est proposée aux membres qui souhaitent améliorer la mise en œuvre de leurs systèmes de DA.

Par ailleurs, en prenant des mesures fortes contre la fraude commerciale et l'évasion fiscale, la douane permet également aux différents gouvernements de percevoir les recettes critiques nécessaires pour financer les infrastructures et les services publics.

Deux domaines représentent un risque élevé pour les recettes nationales : il s'agit des flux financiers illicites (FFI) et de la fraude en matière de recettes.

En mars 2020, l'OMD a publié le « **Manuel de coopération douane — CRF** », fruit d'une collaboration entre l'OMD et le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier (CRF). Il s'agit autant d'un document de référence que d'un outil pour la douane et les CRF, qui traite de la lutte contre les activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Les partenariats solides entre l'OMD et d'autres organisations internationales se sont en effet révélés importants pour le travail engagé par l'OMD et ses Membres afin de combattre ces types d'infractions. Une assistance technique relative à **l'évaluation, la classification et l'origine** des marchandises est tout

aussi essentielle dans ce cadre. En effet, le degré très technique et la complexité juridique des questions de l'évaluation, de la classification et de l'origine sont souvent exploités dans le cadre de FFI et de fraudes en matière de recettes. Aider les membres à appliquer et utiliser l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane afin de favoriser la perception de recettes essentielles pour les pays est une priorité absolue, car cela augmente également la transparence et l'intégrité des procédures d'évaluation, ce qui soutient en retour les questions transversales de l'ODD 16. La coordination entre douanes et administrations fiscales sur la question de l'évaluation, en particulier en lien avec le transfert de bénéficiaires et la tarification du transfert, fait aussi partie des domaines de travail de l'OMD en 2020.

La fraude en matière de recettes est un domaine où l'application de l'analyse des données, promue dans le projet **BACUDA de l'OMD**, peut être le plus avantageuse. Le projet BACUDA a été lancé en septembre 2019 sous la forme d'une plateforme de recherche collaborative axée sur l'analyse des données et réunit des agents des douanes chargés de la gestion des risques, des statistiques et des systèmes informatiques, ainsi que des économistes professionnels et des spécialistes en données disposant d'une formation universitaire en informatique. Le nom du projet est l'acronyme de « *BAnd of CUsToms Data Analysts* » (groupe d'analystes des données douanières). Le terme BACUDA est aussi la traduction coréenne de « changer ». En effet, le projet vise à aider les administrations des douanes à adopter des outils et méthodologies d'analyse par la mise à disposition d'algorithmes d'analyse des données en open source et la facilitation de la gestion du changement à l'échelle de l'administration.

Outre leur impact direct, qui se traduit par des échanges plus rapides, plus faciles et moins chers, les réformes de facilitation des échanges favorisent également tant le progrès humain, que le développement des entreprises et des institutions. Les réformes aident des petits opérateurs - le plus souvent des femmes, à pénétrer le secteur formel, outre rendre les activités économiques plus transparentes et plus faciles à surveiller, promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance, produire des emplois de meilleure qualité, renforcer les ressources en technologies de l'information et moderniser les sociétés en général grâce à des avantages liés à l'efficacité des administrations.

Les mesures commerciales spécifiques à l'origine sont un outil souvent utilisé pour encourager les

échanges en provenance des pays les moins développés. La capacité des MPME d'accéder à ces mesures dépend de la précision et de la facilité d'observance des exigences relatives à l'origine. Pour renforcer la mise en œuvre des mesures disponibles et aider les pays à continuer à améliorer leurs actions dans ce sens, l'OMD propose une assistance technique, outre mettre au point et actualiser différents outils, comme la version 2020 de l'**Étude comparative sur la certification de l'origine**.

Les pays dont la capacité institutionnelle, les volumes commerciaux et les ressources financières sont élevés sont les mieux placés pour investir dans des réformes visant à accélérer les échanges, à les faciliter et à les rendre plus transparents. Les pays en développement, quant à eux, peuvent miser sur des programmes de modernisation des administrations des douanes et des procédures commerciales pour récolter les fruits d'une augmentation des échanges, du recouvrement des recettes et du développement institutionnel. Ainsi, les potentiels cercles vertueux sont nombreux.

Des stratégies politiques prudentes sont nécessaires pour garantir la répartition homogène des coûts et avantages entre les différents acteurs, également compte tenu de la nécessité de garantir la croissance inclusive.

Le **Programme UE - OMD sur le SH en Afrique** s'attache à aider différentes parties prenantes à coordonner la mise en œuvre et à appliquer uniformément un instrument fondamental pour la facilitation des échanges, à savoir la Convention sur le SH. Ce Programme promeut des échanges simplifiés, plus efficaces et transparents entre pays d'Afrique, mais également en provenance et à destination de ce continent. Dès la première année, le Programme a dépassé les attentes : les pays qui cherchaient à mieux mettre en œuvre le SH, décisions anticipées du SH incluses, ont bénéficié d'un soutien et d'une assistance technique poussée.

Un point important à noter est que le **SH 2022** cible en particulier l'ODD 11.4, qui concerne le patrimoine mondial culturel et naturel. Les premières modifications importantes du Chapitre 97 du SH visaient à préciser la classification des biens culturels et naturels, et ont notamment comporté l'ajout de spécifications d'âge. Ces modifications ont été apportées pour mieux cibler les efforts déployés afin de garantir que les envois de ces biens sont accompagnés de documents valides, dans une optique de sauvegarde du patrimoine mondial.

En termes de protection du patrimoine culturel, le **Programme de l'OMD sur le patrimoine culturel** encourage une coopération et des partenariats efficaces avec les autres organisations internationales et organismes de lutte contre la fraude tels que le Conseil international des musées (ICOM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et INTERPOL. Les travaux menés dans ce cadre visent l'échange d'information et la prévention du commerce illicite de biens culturels. Pour accomplir cette mission, l'OMD compte sur les compétences et les efforts quotidiens de ses administrations des douanes et du réseau des BRLR.

La plateforme du CENcomm (outil de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude) permettant d'échanger des informations par voie électronique, baptisée **ARCHEO** et gérée par l'OMD, est une illustration de ces efforts de coopération. En outre, les formations et opérations sur la prévention du trafic illicite de biens culturels (PITCH, de l'acronyme anglais) garantissent la préparation des agents des douanes dans le domaine du patrimoine culturel. Ce domaine est souvent caractérisé par des enquêtes prolongées et la restitution d'objets volés, et se concentre par ailleurs en permanence sur des trafics provenant de pays en guerre ou en situation d'instabilité. Pour démontrer leur engagement à protéger le patrimoine culturel, l'OMD et INTERPOL ont dirigé l'**Opération ATHENA II**, une opération conjointe douane - police, en synchronisation avec l'Opération PANDORA IV, quant à elle axée sur l'Europe. L'Opération, menée dans plus de 103 pays, a permis de récupérer plus de 19 000 objets archéologiques et œuvres d'art.

Il est essentiel qu'une stratégie de gestion des risques complète et robuste se concentre également sur des informations électroniques préalables à l'arrivée des voyageurs et des marchandises pour faciliter efficacement les échanges et stimuler le respect des éventuelles interdictions et restrictions encadrant le commerce transfrontalier. Plusieurs documents du **Recueil de l'OMD sur la gestion des risques** peuvent également être consultés à cette fin.

Protéger la planète et en garantir la durabilité pour les générations futures

Les ODD relatifs à la « planète » (ODD 12, 13, 14, 15, 16 et 17) visent de manière plus générale à protéger la Terre « afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures ».⁸

La douane peut contribuer à lutter contre le changement climatique et à assurer une plus grande durabilité environnementale en appuyant la mise en œuvre effective des divers **accords environnementaux multilatéraux (AEM)**⁹, dont les objectifs sont notamment de lutter contre le commerce illicite de déchets dangereux et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de combattre le trafic des espèces sauvages menacées et d'empêcher la propagation de maladies végétales et animales ainsi que des espèces exotiques envahissantes.

Ce travail est étayé par un grand nombre d'ajouts apportés au **SH 2022** concernant des substances réglementées par les Amendements de Kigali au Protocole de Montréal. Les modifications de la version 2022 du SH complètent ces textes, et incluent aussi des dispositions spécifiques pour les mélanges contenant des substances réglementées dans le Protocole de Montréal. Cette approche vise à aider les gouvernements à respecter leurs obligations concernant la simplification de l'identification à la frontière de marchandises échangées légalement. En outre, les produits chimiques dangereux récemment ajoutés

aux substances contrôlées au titre de la Convention de Rotterdam sont désignés spécifiquement dans le SH 2022 pour faciliter leur identification aux frontières.

Dans le cadre de la GCF, l'application des directives figurant dans le **Recueil de l'OMD sur la gestion des risques** ainsi que d'autres recommandations¹⁰ y afférentes pourrait permettre aux administrations des douanes de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les risques environnementaux que pose le commerce transfrontalier.

Il semble qu'une accélération du dédouanement et une gestion efficace des frontières contribuent à augmenter l'efficacité des chaînes logistiques vertes. La gestion de la chaîne logistique verte est considérée comme une innovation environnementale visant à intégrer une dimension écologique dans la gestion de la chaîne logistique. Elle vise à réduire au maximum, voire à éliminer, les déchets tels que les déchets chimiques dangereux, les émissions, les gaspillages d'énergie et les déchets solides sur la chaîne logistique¹¹. Dans ce domaine, la douane pourrait aller outre son mandat de lutte contre la fraude aux frontières et jouer un rôle de contrôle et de facilitation de ces chaînes logistiques vertes.

Les **déchets plastiques et électroniques** ont ces derniers temps été au centre de l'intérêt sur les forums internationaux, en particulier dans le contexte de la crise environnementale créée par les importations de déchets illégaux. Les administrations des douanes sont de plus en plus enjointes à participer au façonnement de solutions viables qui permettent tant de garantir la conformité des importations que de promouvoir les contrôles sur les exportations de déchets. Dans ce contexte, le partage d'informations entre la douane et les autorités chargées de la protection de l'environnement, notamment en lien avec

⁸ <https://unfoundation.org/blog/post/the-sustainable-development-goals-in-2019-people-planet-prosperity-in-focus/>

⁹ Les principaux AEM prévoyant des dispositions couvrant le commerce international sont : la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et enfin, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

¹⁰ Par exemple, la Recommandation concernant les mesures de lutte contre les délits environnementaux transfrontaliers.

¹¹ *Green supply chain management, environmental collaboration and sustainability performance*, (gestion de la chaîne logistique verte, collaboration environnementale et développement durable), Procedia CIRP (Vol. 26, pp. 695–699), Elsevier B.V. <https://doi.org/10.1016/j.procir.2014.07.035>

les permis et documents pertinents associés aux envois de déchets, via des environnements de guichet unique, pourrait constituer une solution pour renforcer les efforts de collaboration déployés pour contrôler le mouvement transfrontalier de déchets.

Pour les **déchets électroniques**, la version **2022** du **SH** prévoit la classification distincte de ces déchets au niveau général du SH pour la toute première fois. À mesure que les pays mettront en œuvre le SH 2022, un niveau de transparence sans précédent sera créé sur la question des échanges internationaux licites de déchets électroniques car il sera alors possible de déclarer les échanges de déchets électroniques selon des codes de classification internationaux. Par ailleurs, en coopération avec les Membres, la Direction des questions tarifaires et commerciales de l'OMD, va créer des codes SH spécifiques à la gestion des déchets plastiques, pour le SH 2027.

Guidée par la nécessité d'approfondir la question du contrôle des déchets aux frontières sous un angle douanier, l'OMD a publié en décembre un article de recherche intitulé « **Current situation, analysis and observations on waste control at borders by Customs** » (situation actuelle, analyse et observations sur le contrôle des déchets aux frontières par la douane) pour faire la lumière sur des aspects de la facilitation des échanges légitimes et mettre l'accent sur la lutte contre le commerce illicite de déchets¹².

À travers son **programme sur l'environnement (PE)**, géré par la Sous-Direction du contrôle et de la lutte contre la fraude, l'OMD est membre du groupe **Plastic Waste Partnership (PWP)** sous les auspices de la Convention de Bâle. Le PE de l'OMD participe à l'instauration du PWP et dirige maintenant les efforts d'un sous-groupe chargé de rédiger un guide de pratiques en matière de lutte contre la fraude pour le PWP. Le rôle de la communauté douanière est au centre des débats. Avec les membres du PWP, le PE poursuit la rédaction d'un guide sur la lutte contre la fraude relative aux déchets plastiques. Tout membre de l'OMD désireux de participer est invité à prendre contact avec le PE.

Le **Projet sur la gestion des déchets plastiques en région Asie/Pacifique**, mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative Douanes vertes, vise à renforcer la capacité des administrations des douanes à atténuer et répondre correctement aux menaces environnementales dans la région Asie/Pacifique. Une attention particulière est accordée à l'application de la Convention de Bâle, et spécifiquement sur les questions liées aux déchets plastiques et aux envois illicites de ce type de déchets. Ce Projet s'inscrit dans le cadre du PE, et les bénéficiaires sont trois pays de la région Asie/Pacifique.

Par l'intermédiaire de son PE, l'OMD a rejoint le **Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le trafic illicite de la Convention de Bâle (ENFORCE)**. Le réseau ENFORCE est composé d'un groupe de spécialistes compétents chargés de promouvoir le respect des dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination qui visent à prévenir et combattre le trafic illicite de déchets dangereux et d'autres types de déchets, en améliorant l'application des lois nationales. Le réseau vise à mettre en commun les ressources existantes et à renforcer la coopération et la coordination entre organismes concernés investis d'une mission spécifique comprenant des activités de renforcement des capacités et la diffusion d'outils visant à prévenir et combattre les trafics illicites.

Le PE est devenu membre du réseau **ENFORCE** en 2020, consolidant ainsi les efforts de l'OMD pour lutter contre le trafic illicite de déchets dangereux. Dans le cadre d'ENFORCE, différentes initiatives seront lancées en coopération avec d'autres partenaires du réseau, sous réserve de financements. Ces initiatives comprendront des activités de renforcement des capacités et de formation en matière de lutte contre la fraude, ainsi que la planification et l'exécution d'opérations de répression à petite échelle.

Toujours par l'intermédiaire du PE, l'**Opération DEMETER VI** a été initiée pour contrecarrer les envois

¹² Kenji Omi (décembre 2020) document de recherche numéro 50 « *Current situation, analysis and observations on waste control at borders by Customs* » (situation actuelle, analyse et observations sur le contrôle des déchets aux frontières par la douane) http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/global/pdf/topics/research/research-paper-series/50_waste_control_at_borders_by_customs_omi_en.pdf?la=en

transfrontières de déchets et de substances appauvrissant la couche d'ozone illicites. En tant que principaux organismes de réglementation aux frontières, les administrations des douanes du monde entier sont chargées de suivre et contrôler le mouvement transfrontalier de produits présentant un risque écologique (PRE) et de garantir le respect des clauses commerciales stipulées dans les AEM. Ces AEM incluent la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

L'Opération DEMETER VI a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires et des forces conjuguées de 73 administrations des douanes. Le Secrétariat de l'OMD, la douane chinoise et les BRLR d'Asie/Pacifique et d'Europe occidentale ont joué des rôles pivots dans l'Opération, avec l'établissement d'une Unité de coordination opérationnelle au BRLR d'Asie/Pacifique basé à Séoul, en République de Corée. L'OLAF a également soutenu l'Opération en enrichissant les informations sur les risques fournies par les membres de l'OMD.

L'Opération a permis de saisir près de 99 000 tonnes de déchets et 78 000 déchets (non compris dans la pesée) supplémentaires, ainsi qu'environ 42 tonnes de substances réglementées par le protocole de Montréal. Les pays ayant déclaré le plus de saisies de déchets sont la Belgique, le Canada, la Chine, la Pologne et le Danemark, tandis que la majorité des substances réglementées par le protocole de Montréal ont été saisies en Bulgarie, en Croatie, au Danemark et en Pologne.

L'OMD, par l'intermédiaire de son PE, est membre du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC, de son acronyme anglais). L'ICCWC conjugue les efforts de cinq organisations intergouvernementales, qui s'attachent à proposer ensemble un appui coordonné tant aux organismes nationaux chargés de faire appliquer les lois sur les espèces sauvages qu'aux réseaux régionaux et sous-régionaux qui défendent les ressources naturelles au quotidien. Différentes activités de formation et de lutte contre la fraude ont été entreprises sous les auspices de l'ICCWC pour aider les administrations des douanes à gérer les risques liés à la lutte contre la fraude sur l'intégralité de la chaîne logistique.

Dans le cadre du **Projet INAMA**, toujours sous l'égide du PE, un projet de gestion des risques concerne le commerce illicite d'espèces sauvages en Asie et en Afrique. Par ailleurs, des liens ont été faits entre des

activités de lutte contre la fraude menées dans 13 pays, ce qui a considérablement renforcé la capacité des douanes à contribuer à la durabilité.

L'OMD et INTERPOL ont organisé conjointement l'**Opération THUNDER 2020** : cette opération de lutte contre la fraude mondiale cible le commerce illicite d'espèces sauvages et de bois et s'est déroulée dans le cadre d'une collaboration entre les deux organisations du 14 septembre au 11 octobre 2020. L'Opération visait à perturber et à démanteler les réseaux criminels se livrant au commerce illicite d'espèces sauvages, qui inclut les échanges d'espèces animales et végétales protégées et réglementées par la Convention CITES. Cette Opération guidée par le renseignement ciblait des groupes criminels spécifique et visait à intégrer des activités de lutte contre la fraude à l'échelle de différentes organisations internationales (et de leurs membres) par la réalisation de saisies et d'arrestations, suivies d'enquêtes et de poursuites.

Pour préparer l'Opération THUNDER 2020, dont l'objectif est la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages et de produits forestiers, un total de 36 webinaires a été organisé, et 97 agents des douanes de terrain de 26 pays bénéficiaires ont été formés.

Quelque 103 pays et 65 administrations des douanes ont participé à l'Opération THUNDER 2020. Les résultats préliminaires indiquent que 2 082 saisies d'espèces sauvages et de produits forestiers ont été effectuées et 699 contrevenants appréhendés.

Par ailleurs, pour simplifier et moderniser les procédures, des améliorations ont été apportées dans le **CEN** concernant les produits liés aux espèces sauvages, notamment par la mise à jour de la liste d'espèces protégées par la CITES et l'ajout de certains champs dans le formulaire de déclaration de saisie, afin de faciliter l'ajout de données. En outre, la cartographie des données historiques relatives aux espèces sauvages est en cours.

De plus, en association avec d'autres organismes de contrôle aux frontières, la douane est chargée de faciliter les envois de « marchandises périssables » (Article 7.9 de l'AFE) pour prévenir le gaspillage ou la détérioration de denrées périssables, et garantir le respect de toutes les obligations réglementaires.

Conclusions

La crise de la COVID-19 aura probablement des effets durables sur les personnes, la prospérité et la planète.

Les retombées de la pandémie pourraient toucher plusieurs domaines et appeler une réponse réglementaire appropriée avant que des effets à plus long terme ne se fassent sentir.

L'un de ces domaines est le **commerce électronique**, et l'expérience tirée de la crise de la COVID-19 pourrait relancer la promotion de la certitude, de la prévisibilité, de la sécurité et de l'efficacité de la chaîne logistique du commerce électronique.

Un autre domaine est l'**intégration régionale**, qui s'impose comme un facteur aussi déterminant pour la croissance que critique pour la relance économique à l'ère post-COVID. Dans ce contexte, la connectivité, l'interopérabilité, le renforcement de la coopération entre les douanes et des mécanismes de coopération internationale ont gagné en importance, avec l'harmonisation et la simplification des régimes douaniers à des fins de facilitation des échanges.

Un troisième domaine concerne l'impérieuse transition vers la **douane numérique** : la crise sanitaire met en lumière certains résultats positifs des échanges dématérialisés et du télétravail, non seulement en tant que solution de continuité de l'activité, mais également en termes de réduction temporaire des émissions mondiales quotidiennes de CO₂. La dématérialisation en réponse à la crise de la COVID-19 a aussi démontré que l'utilisation des technologies disponibles était un facteur crucial de l'efficacité des mécanismes de gestion coordonnée des frontières et d'une maximisation de la distanciation physique pour protéger les personnes en période de pandémie.

Un quatrième domaine concerne les attitudes face à l'incertitude, ainsi que la perception de la vulnérabilité face aux menaces et la nécessité de maîtriser les **risques** de manière systématique à travers toutes les organisations.

Dans ce cadre, le renforcement de la gestion des risques, la **collaboration** et le partage de données

aux frontières avec les parties prenantes publiques et privées sont des facteurs clés, non seulement pour la cohérence des réponses et la durabilité des politiques, mais également par souci de continuité des opérations et d'une maîtrise appropriée des risques dans le monde d'après.

À cet égard, le dispositif de l'OMD pour la gestion coordonnée des frontières ainsi que la stratégie des trois piliers du Cadre de normes SAFE de l'OMD gagnent en importance, et ouvrent la voie à la mise en place de réseaux douane - douane, de partenariats douane - entreprise et de la coopération entre douane et autres organismes gouvernementaux.

L'édition 2019 de l'étude de l'environnement douanier de l'OMD souligne que la flambée de COVID-19 et les indispensables réactions coordonnées à l'échelle internationale ont clairement démontré que les crises mondiales appelaient des réponses mondiales.

À cette fin, l'OMD recherchera et renforcera des partenariats avec d'autres organisations internationales sur les aspects très concrets de la coordination opérationnelle pour donner suite aux évolutions positives déjà constatées, par exemple, avec l'ONUDC, dans le contexte du PCC.

Dans une conjoncture marquée par des interconnexions mondiales et l'imprévisibilité des modèles de transmission des risques, il pourrait se révéler propice de conjuguer durabilité et résilience pour une réponse systémique appropriée vers la sortie de crise. Dans ce contexte, l'OMD demeure fortement déterminée à relever les défis de la durabilité et a sélectionné le thème suivant pour 2021 : « Relance, Renouveau, Résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable ».

Des initiatives traduisent déjà l'engagement de l'OMD pour les objectifs de développement durable. Cet engagement a pris racine il y a plus de dix ans, en 2009, alors que l'OMD avait choisi comme thème : « Douane et environnement : protection de notre patrimoine naturel ». Le thème sélectionné pour 2018 (« Un environnement commercial sûr au service du développement économique ») confirmait cet engagement.

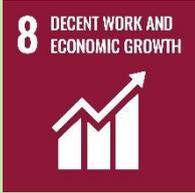
Le thème retenu pour 2021 fait suite à l'attention accordée en 2020 à la durabilité et contraste avec les difficultés contextuelles liées à la continuité des opérations et aux réponses à la COVID-19. À cette fin, l'attention est placée sur la collaboration pour la Relance, l'innovation et le progrès technique pour le

Renouveau, et le renforcement des capacités pour la Résilience. Ces sujets ont été sélectionnés pour catalyser les efforts déployés cette année en vue d'affirmer le rôle que joue la douane dans des chaînes logistiques résilientes et durables.

Pour servir ce dessein, la performance de la douane peut et doit répondre à des objectifs de haut niveau et participer à la création d'un avenir plus résilient, novateur et durable.

| PERSONNES | |
|---|--|
| ODD | Cibles associées |
|  <p>1 NO POVERTY</p> | <p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté ;</p> |
| | <p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance ;</p> |
| | <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité ;</p> |
|  <p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> | <p>3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Cette déclaration réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments ;</p> |
| | <p>3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux ;</p> |
| | <p>3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool ; 3.a Renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;</p> |
| | <p>3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;</p> |
|  <p>5 GENDER EQUALITY</p> | <p>5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ;</p> |
| | <p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;</p> |
| | <p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ;</p> |

PROSPÉRITÉ

| ODD | Cibles associées |
|---|--|
|  <p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH</p> | <p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;</p> |
| | <p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;</p> |
| | <p>8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière ;</p> |
|  <p>9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE</p> | <p>9.b Soutenir la recherche, le développement et l'innovation technologique au niveau national dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices telles que la diversification industrielle et l'ajout de valeur aux marchandises ;</p> |
| | <p>9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 ;</p> |
| | <p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ; Indicateur 9.1.2 Volumes de voyageurs et de fret, par moyen de transport ;</p> |
| | <p>9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ;</p> |
| | <p>9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés ;</p> |
|  <p>10 REDUCED INEQUALITIES</p> | <p>10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ;</p> |
| | <p>11.b D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes,</p> |



et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux ;

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ;

PLANÈTE

ODD

Cibles associées



12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
Indicateur 12.2.1 : Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB ;

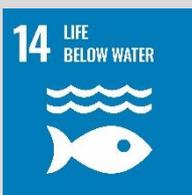
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ;



13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés ;

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ;



14.4 D'ici à 2020, régler efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ;

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ;

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et

| | |
|---|---|
| | l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rap- pelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons » ; |
|  | 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au bracon- nage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande : |

| TRANVERSAUX : PAIX ET PARTENARIAT | |
|---|--|
| ODD | Cibles associées |
|  | 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ; |
| | 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable ; |
| | 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ; |
| | 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ; |
| | 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ; |
| | 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; |
| | 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ; |
| | 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ; |
|  | 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ; |
| | 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable ; |
| | 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable ; |
| | 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière ; |
| | 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ; |

| | |
|--|--|
| | 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. |
|--|--|



Veillez nous contacter à :

info@wcoomd.org

Visitez notre site internet :

www.wcoomd.org



